

Code de conduite

Principes de l'entreprise

Éthique

Code de conduite

1 Principes généraux

Cette section énonce les principes et les lignes directrices que doivent suivre les gérants, administrateurs, cadres, collaborateurs et employés de l'entreprise (ci-après « employés ») dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités, dans tous les domaines professionnels où ils représentent l'entreprise. L'application desdits principes contribuera à gérer de façon éthique et responsable les services et les relations qui s'instaureront.

L'orientation client, la rentabilité, le progrès, la coopération et la responsabilité sont au cœur du présent Code de conduite. Celui-ci s'appuie sur le modèle entrepreneurial de la société et intègre les principes de base du Groupe Transfesa. Dans nos relations avec nos clients, partenaires commerciaux, employés et actionnaires, nous n'avons de cesse d'agir en toute justice, intégrité et transparence.

Notre engagement à mener nos activités commerciales dans le souci le plus absolu de l'éthique et de la loi est clairement lié à la façon et aux manières avec lesquelles nous nous comportons dans notre travail.

Nous encourageons nos partenaires commerciaux à appliquer eux-mêmes des principes éthiques comparables, basés sur les valeurs internationalement reconnues, et espérons qu'ils seront guidés, dans leurs activités respectives, par les lois, directives et normes en vigueur, qu'ils éviteront les conflits d'intérêts, qu'ils défendront nos normes de conduite et qu'ils respecteront les manières, traditions et valeurs sociales des pays et environnements culturels où nous sommes présents.

2 Responsabilité à l'égard de la société et des employés

Nous sommes convaincus que la responsabilité sociale est essentielle pour le succès à long terme de notre entreprise et qu'elle constitue par conséquent un rouage indispensable d'une gestion fondée sur les valeurs du Groupe. Toutes nos activités doivent donc être guidées par notre engagement en faveur de la pérennité. La croissance et la stabilité de l'emploi sont des facteurs de succès importants pour le Groupe Transfesa.

Respect de la législation

L'engagement à respecter la législation, à tous les niveaux, représente une prémisses incontournable pour maximiser la réputation et l'image du Groupe Transfesa.

Droits de l'Homme

Le Groupe Transfesa respecte les droits de l'Homme.

Travail des enfants et travaux forcés

Le Groupe Transfesa proscrit totalement le travail des enfants ainsi que toute forme de travail forcé.

Égalité des chances

Le Groupe Transfesa est le reflet de la diversité de la société, des langues, des cultures et des modes de vie. Nous respectons et promouvons cette diversité parce qu'elle garantit la proximité avec la société, les clients et les nouvelles idées. Nous ne tolérons aucune forme de traitement discriminatoire envers les personnes, en particulier lorsqu'il est motivé par leur provenance, religion, orientation sexuelle, nationalité, origine ou occupation politique ou syndicale, ou par l'âge, le sexe ou le handicap.

Le Groupe Transfesa reconnaît le droit à la liberté de réunion et à la constitution de groupes d'intérêts. Nous prônons la protection de ces droits dans nos unités commerciales du monde entier et attendons une réciprocité de nos partenaires à cet égard.

Coopération

Notre coopération se caractérise par le respect mutuel. Nous agissons avec camaraderie et favorisons une ambiance de travail positive.

Sécurité et santé au travail

Grâce à des mesures de prévention des risques professionnels, nous évitons de mettre les personnes en danger. Nous promouvons par ailleurs la santé de nos employés en mettant en oeuvre des conditions de travail dignes et d'autres mesures supplémentaires. La sécurité et le droit à l'intégrité physique de nos employés sont des bases fondamentales de notre activité commerciale.

Cependant, la sécurité et la santé au travail incombent également à chaque individu ; tout risque doit être évité moyennant un comportement proactif, prudent et soucieux de la sécurité. Toute déficience en matière de sécurité doit être signalée immédiatement au supérieur responsable.

Respect des ressources naturelles et de l'environnement

Nous offrons à nos clients des services de transport et de logistique sûrs, respectueux de l'environnement, socialement durables et rentables.

Sécurité

Dans le Groupe Transfesa, l'environnement est géré conformément à la certification ISO 14001. Les unités opérationnelles qui peuvent provoquer un impact environnemental significatif sont traitées de façon appropriée dans le cadre de la gestion environnementale de l'entreprise. Nous encourageons nos partenaires commerciaux à nous soutenir dans nos efforts pour protéger l'environnement.

La sécurité fait partie de l'offre commerciale que nous proposons à nos clients ; en conséquence, tous nos services de transport sont assurés dans le souci de la sécurité.

3 Responsabilité de nos employés, représentants légaux et gérants

Nos employés jouent un rôle clé dans le succès du Groupe Transfesa.

Comportement

Le Groupe Transfesa est conscient de sa responsabilité envers tous ses employés, qu'il soutient et encourage à se réaliser. Ceux-ci sont tenus de respecter les règles en vigueur au sein du Groupe Transfesa, telles qu'elles figurent dans le présent Code de conduite.

Les employés ont une influence sur l'image publique du Groupe Transfesa. C'est pourquoi nous traitons toujours nos clients et nos partenaires commerciaux avec amabilité et courtoisie sans jamais perdre de vue les services que nous offrons.

Confidentialité et protection des données

Toutes les informations relatives aux activités commerciales, ainsi que toutes les données à caractère personnel concernant le Groupe Transfesa, ses clients ou ses fournisseurs, qui ne sont pas publiques et qui n'ont pas été diffusées de façon générale, doivent être traitées de manière confidentielle, à moins qu'elles ne soient requises par les autorités judiciaires. Les informations obtenues dans le cadre de processus internes de l'entreprise ne doivent pas être utilisées à des fins privées, pas plus que les systèmes de l'entreprise.

En principe, la communication avec les médias et les apparitions publiques en général incombent aux porte-paroles de chacune des sociétés du Groupe Transfesa.

Évitement des conflits d'intérêts

Les employés évitent toute situation dans laquelle leurs propres intérêts personnels ou financiers entrent en conflit avec les intérêts du Groupe Transfesa ou de ses partenaires commerciaux. En cas de conflit, les intérêts du Groupe Transfesa ne doivent être lésés d'aucune façon. Ceci n'affecte pas la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Les employés veillent à ce que le cumul d'emplois et l'investissement dans des entreprises concurrentes ou des partenaires commerciaux du Groupe Transfesa ne supposent pas de risque de conflit d'intérêts. Tout conflit d'intérêts, réel ou soupçonné, doit être signalé à un supérieur.

Invitations et cadeaux

Le Groupe Transfesa encourage ses employés à assumer des fonctions publiques et à faire partie de groupes ou d'initiatives citoyennes, à condition que cet engagement n'entre pas en conflit avec les intérêts légitimes du Groupe Transfesa.

Corruption entre particuliers

Il est permis d'accepter et de réaliser des invitations, par exemple, à des repas d'affaires, et d'accepter et de réaliser des cadeaux, à condition qu'ils soient conformes aux coutumes et pratiques, qu'ils soient volontaires et qu'ils n'impliquent pas de compensation ou de traitement préférentiel.

Délits contre la propriété intellectuelle et industrielle

Les employés du Groupe Transfesa ne doivent pas promettre, accorder, offrir ou demander, recevoir ou accepter des bénéfices ou des avantages qui ne sont pas justifiés pour obtenir un traitement de faveur dans l'adjudication de marchés.

Découverte et révélation de secrets d'entreprise

Les employés du Groupe Transfesa doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle, faire un usage légal des logiciels et des dossiers protégés, et ne pas utiliser

de brevet, marque ou modèle d'utilité à des fins industrielles ou commerciales sans le consentement du propriétaire.

Les employés doivent utiliser les moyens informatiques que le Groupe Transfesa met à leur disposition pour effectuer leur travail dans le respect de la réglementation en vigueur et éviter d'y avoir recours à des fins ou avec des comportements inappropriés.

Les employés du Groupe Transfesa protègent les secrets de l'entreprise et empêchent qu'ils soient diffusés, divulgués ou cédés à des tiers.

4 Responsabilité à l'égard des concurrents, des fonctionnaires publics et des partenaires commerciaux

Le Groupe Transfesa répond aux besoins de ses clients, fournisseurs et partenaires commerciaux et les traite avec honnêteté, responsabilité et équité.

Corruption

Le Groupe Transfesa s'oppose totalement à la corruption et autres pratiques commerciales illégales. Notre société, et les tiers que nous ayons pu engager, n'offriront ni n'accepteront aucun privilège, réel ou semblant l'être, susceptible de limiter notre capacité de prendre des décisions commerciales de façon objective et équitable.

Comportement à l'égard des fonctionnaires publics

Sont interdits, en principe, les cadeaux ou dons de toute nature, matériels ou immatériels, aux employés ou autorités publiques, aux membres d'institutions publiques ou à leurs parents.

Sont également interdits les dons de toute nature à des partis politiques et à leurs représentants, ainsi qu'aux élus ou aux candidats à des fonctions politiques.

Consultants / agents / intermédiaires

La rémunération des consultants, conseillers, agents et intermédiaires doit rétribuer de façon appropriée les services fournis et ne pas être utilisée pour accorder des avantages non autorisés à des partenaires.

Réglementation sur la défense de la concurrence

Nous respectons les règles sur les ententes et les abus de position dominante et ne concluons pas d'accords susceptibles d'affecter les prix et/ou les conditions commerciales ou de limiter de toute autre façon la concurrence. Voir « Normes de conduite de l'entreprise avec les concurrents ».

Dons / parrainages

Le Groupe Transfesa offre son soutien à des initiatives scientifiques et de formation, ainsi qu'à des actions dans les domaines du sport, de l'art et de la culture. L'octroi de dons doit toujours être transparent et documenté. Les dons ne seront faits que sur une base volontaire et sans attente de compensation en retour. Les mesures de parrainage ne doivent pas servir des intérêts cachés.

5 Responsabilité à l'égard des actionnaires

| | |
|---|--|
| Protection des actifs de l'entreprise | <p>Pour mener à bien ses activités, le Groupe Transfesa agit avec responsabilité et transparence vis-à-vis de ses employés et actionnaires. Son travail vise à protéger les actifs de l'entreprise et à assurer une croissance soutenue de la valeur de la société.</p> <p>Les actifs de l'entreprise ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales. Ils doivent être traités avec soin.</p> |
| Escroquerie et détournement | <p>Ces actifs ne peuvent être vendus, loués ou grevés en faveur de tiers, ni utilisés à des fins autres que celles de l'entreprise, indépendamment de leur valeur ou de l'état dans lequel ils se trouvent, sans l'autorisation expresse de la société.</p> |
| Rapports | <p>Les rapports et la documentation de l'entreprise doivent être rédigés correctement et fidèlement, conformément aux normes en vigueur, et toutes les informations pertinentes doivent être documentées de façon suffisante.</p> |
| Information privilégiée | <p>Les employés du Groupe Transfesa ne peuvent pas utiliser les informations qu'ils ont recueillies dans le cadre de leur travail, et qui ne sont pas publiques, pour obtenir des avantages économiques pour eux-mêmes ou pour des tiers.</p> |
| Protection des données | <p>Nous ne collectons, traitons et utilisons les données personnelles que conformément à la législation en vigueur et aux directives de l'entreprise.</p> |
| Blanchiment de capitaux et recel | <p>Les documents contenant des données personnelles sont traités confidentiellement, conservés avec soin et ne sont divulgués qu'aux employés autorisés.</p> |
| Délits contre le Trésor Public et la Sécurité Sociale | <p>Le Groupe Transfesa adopte toutes les mesures nécessaires pour prévenir le blanchiment de capitaux dans son domaine d'activité.</p> <p>Le Groupe Transfesa respecte scrupuleusement ses obligations fiscales et sociales.</p> |

6 Respect du Code de conduite

Le Groupe Transfesa implantera les principes énoncés dans le Code de conduite dans tous les secteurs d'activité. Il mettra également en œuvre les mesures et contrôles appropriés pour prévenir et détecter toute infraction au présent Code de conduite.

Obligation de respect

Tous les gérants et administrateurs, cadres, collaborateurs et employés du Groupe Transfesa sont tenus de se conformer au présent Code de conduite. La direction est particulièrement responsable de la communication et de l'implantation de ces lignes directrices. Tous les employés du Groupe Transfesa sont tenus de signaler toute violation grave de la législation et/ou des directives internes dans le cadre du système d'alertes qui existe au sein du Groupe Transfesa. Les alertes peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse compliance@tranfesa.com, par le canal d'alertes externe <https://www.bkms-system.net/grupotranfesa> ou directement au responsable de la conformité (Compliance Officer) du Groupe Transfesa.

Protection de l'informatique

Aucun acte à l'encontre des employés signalant ce type d'infractions ne sera toléré.

Conséquences

Toute violation de la législation ou des directives internes fera l'objet de poursuites et aura des conséquences professionnelles et disciplinaires. De telles infractions pourraient aussi avoir des conséquences pénales et/ou civiles.

Où peut-on se procurer des informations supplémentaires?

Toutes les normes se trouvent à la disposition des employés sur le site Web du Groupe Transfesa. Si vous avez des doutes ou des questions, contactez le responsable de la conformité (Compliance Officer) du Groupe Transfesa, personnellement ou par courriel à l'adresse compliance@tranfesa.com.

| Version | Date | Modifications |
|---------|------------|--|
| V0 | 07.06.2011 | Version initiale |
| V1 | 17.04.2018 | Inclusion canal d'alertes externe, changement mineur sur les questions environnementales |